



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

AVIS PUBLIC est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 6 juillet 2026**, à 19 h 30, afin de se prononcer, entre autres, sur les demandes suivantes :

434, avenue Arthur-A.-Schmon

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal à l'intérieur de la marge avant minimale prescrite de la résidence située au 434, avenue Arthur-A.-Schmon. La marge avant de l'agrandissement projetée est de 5 mètres, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge minimum de 6 mètres pour un bâtiment principal.

264, boulevard La Salle

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre la construction d'un bâtiment complémentaire dont le revêtement extérieur serait constitué d'une toile, alors que ce matériau est prohibé par la réglementation d'urbanisme en vigueur.

31, boulevard Comeau

Une demande d'usage conditionnel pour conteneurs a été déposée afin d'autoriser, dans la zone 267 C, un conteneur à des fins d'entreposage sur le terrain du 31, boulevard Comeau.

Toute personne intéressée par ces demandes, qu'elle soit favorable ou défavorable, peut transmettre ses commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville, au 19, avenue Marquette, Baie-Comeau, G4Z 1K5 ou par courriel à greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca au plus tard le 5 juillet 2026, ou en personne lors de la séance du conseil municipal le 6 juillet 2026 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 19, avenue Marquette.

Baie-Comeau, le 17 juin 2026

**M^e Clémence Richard, greffière
et directrice des affaires juridiques**